

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V.265 Vœu relatif à l'entretien des lacs du bois de Boulogne et du bois de Vincennes et à la protection de leur biodiversité

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu déposé par Véronique BALDINI, Samia BADAT-KARAM et les élus du groupe Changer Paris au Conseil de Paris de juillet 2021, relatif à l'entretien des lacs du bois de Boulogne et à la protection de leur biodiversité ;

Considérant que les deux bois parisiens sont inscrits au SRCE en qualité de réservoirs de biodiversité et leurs trames d'eau sont identifiées comme des continuums de la trame bleue parisienne ;

Considérant que quasiment toutes les espèces naturelles vivantes sur le territoire parisien sont présentes dans les bois ;

Considérant que 164 espèces faunistiques dont 39 espèces d'oiseaux sont recensées au Bois de Boulogne et 173 espèces faunistiques au Bois de Vincennes ;

Considérant que la quasi-totalité des animaux sauvages vivants sur notre territoire sont venus naturellement (migration, déplacement de population, colonisation par les jeunes individus) sans aucune intervention de la part de la Ville de Paris ;

Considérant que la politique de la Ville de Paris en matière de préservation de la biodiversité est tournée vers l'accueil de la faune sauvage et s'oppose à toute interventionnisme qui serait nuisible à la survie des espèces ;

Considérant l'interdiction de nourrir les animaux dans le bois pour protéger la santé des populations et éviter les déchets dans les cours d'eau, qui sont des terrains favorables aux maladies ;

Considérant que les déchets végétaux, parfois visibles sur les berges des lacs, ne doivent pas être confondus avec les déchets alimentaires qui nuisent à l'environnement du bois et à ses habitants ;

Considérant que l'accumulation de végétaux n'est pas nécessairement toxique, s'agissant d'un processus de décomposition naturelle qui peut être odorant mais qui ne conduit pas forcément au développement de toxines ;

Considérant que de multiples actions sont mises en place pour l'entretien des plans d'eau et la protection de la faune et la flore ;

Considérant que les agents nettoient les dégrilleurs des deux lacs tous les jours et cela manuellement, ce travail n'étant pas mécanisable depuis la berge ;

Considérant qu'en période estivale, l'équipe de l'atelier de fontainerie du bois mesure la température de l'eau quotidiennement et prévient en cas de dépassement du seuil de 25 °C ;

Considérant que les agents exercent une surveillance accrue tous les jours, samedi et dimanche compris, qui permet de récupérer les cadavres d'animaux le plus rapidement possible et de transférer les animaux malades vers des structures de soin ;

Considérant que des faucardages, c'est à dire la coupe des plantes aquatiques, sont réalisés une fois par an, sur le lac inférieur du Bois de Boulogne ;

Considérant que le lac supérieur n'est pas sujet à l'envasement, l'eau y étant claire et le fond visible, et qu'il n'y a pas besoin de réaliser de faucardage dans celui-ci ;

Considérant que des mesures bathymétriques sont réalisées, donnant de la visibilité sur les zones d'envasement des différents lacs et cours d'eau des deux bois parisiens ;

Considérant que des curages complets ne sont pas recommandés pour éviter de perturber la biodiversité qui évolue malgré l'envasement ;

Considérant que la qualité de l'eau est attestée par des analyses ponctuelles et par la présence confirmée d'animaux «témoins», bons indicateurs de l'état satisfaisant de l'eau, comme les deux mollusques bivalves dans les lacs du bois de Boulogne ou encore la Bouvière, un poisson très sensible à la pollution des eaux présent dans la rivière des Minimes au Bois de Vincennes ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- Soient lancés dès l'hiver 2021/2022 des travaux de réaménagement des berges de la cascade du lac Supérieur dans le Bois de Boulogne pour améliorer la circulation de l'eau et éviter les dépôts de végétaux à cet endroit ;
- Soient lancées de nouvelles opérations de curage partiel pendant l'hiver des lacs du bois de Boulogne et un curage partiel des rivières du bois de Vincennes, dont les lacs sont de faible profondeur ;
- Soient mobilisés des Volontaires de Paris pour participer à des opérations de nettoyage, en lien avec le secteur associatif, notamment des déchets de pêche, dans les deux bois ;

- Soit lancée par les services de la Ville dès cet été une nouvelle campagne de sensibilisation pour rappeler l'interdiction de nourrir les espèces sauvages et conduire des actions de sensibilisation sur les risques liés à la domestication d'espèces sauvages;
- Soit créé un dispositif d'alerte *ad hoc* pour informer plus rapidement les forestiers lorsqu'un animal est en danger ;
- Soient recrutés des services civiques pendant la période estivale pour renforcer la surveillance ;
- Soit étudiée la création d'un refuge pour la faune sauvage dans l'ouest parisien en lien avec les associations de protection des animaux ;
- Soit étudiées des actions d'extension de la trame d'eau des lacs dans les bois.